

1^{re} session ordinaire de l'année 2022

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD)

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°14 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°
2021-013/PRES DU 14 JUILLET 2021
PORTANT AUTORISATION DE
RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
N°2021022/PR BF 2021 10 00 CONCLU LE
10 JUIN 2021 A LOME ENTRE LE BURKINA
FASO ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT POUR LE
FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE
CONSTRUCTION ET DE BITUMAGE DE LA
ROUTE REGIONALE N°11 (RR11) KOLINKA-
FARA - POURA CARREFOUR.**

Présenté au nom de la Commission du développement durable par
les députés **Seyibo ZAMPOU** et **Noufou ZIDWEMBA**, rapporteurs.

Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux et le lundi 06 juin de 14 heures 12 minutes à 14 heures 56 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Salif SANFO, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2021-013/PRES du 14 juillet 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2021022/PR BF 2021 10 00 conclu le 10 juin 2021 à Lomé entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement pour le financement partiel du projet de construction et de bitumage de la route régionale n°11 (RR11) Kolinka-Fara-Poura Carrefour.

Auparavant, les députés Seyibo ZAMPOU et Noufou ZIDWEMBA ont été désignés pour prendre part aux travaux de la COMFIB, saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés, le mardi 31 mai 2022, de 19 heures 15 minutes à 20 heures 35 minutes et le jeudi 02 juin 2022 de 18 heures 10 minutes à 19 heures 45 minutes sous la présidence du député Yves KAFANDO, Président de ladite Commission.

L'ordre du jour a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB) ;
- appréciation et avis de la Commission.

I- COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Les rapporteurs ont présenté le compte-rendu en trois points :

- présentation de l'exposé des motifs par le gouvernement;
- débat général,
- à l'examen du projet de loi article par article.

I-1. PRESENTATION DE L'EXPOSE DES MOTIFS

L'exposé des motifs, présenté par le Colonel major Charles Josaphat ZOUNGRANA, ministre des Infrastructures et du désenclavement, est contenu dans le rapport de la Commission des finances et du budget saisie au fond.

I-2. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations relatives :

- à la prise en compte de la situation sécuritaire qui prévaut afin qu'elle n'entrave pas l'exécution effective du projet dans la zone d'intervention;
- aux dispositions prises pour assurer une qualité optimale et une durabilité de l'ouvrage à réaliser ;
- au mécanisme prévu pour le suivi-contrôle des travaux du projet ;
- à l'étape actuelle du processus d'élaboration de l'avis de conformité relatif aux mesures environnementales et sociales ;
- aux dispositions envisagées pour une mise en œuvre effective du plan de gestion environnemental et social dans le cadre du présent projet ;
- aux dispositions envisagées aux fins d'assurer le respect des distances réglementaires prévues dans la réalisation des emprises (accotements) tout au long de la route en rase campagne et en agglomération ;
- à la justification du taux élevé auquel le présent prêt a été contracté ;
- à la perspective de mise en place par le gouvernement d'une police de la route afin de préserver la sécurité des usagers de la route au regard de l'occupation parfois anarchique des emprises par les populations riveraines.

I-3 EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, la COMFIB a procédé à l'examen du projet de loi article par article et y a apporté des amendements.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu des députés rapporteurs, la Commission du développement durable (CDD), estime que l'adoption du présent projet de loi permettra la construction et le bitumage de la route régionale n°11 (RR11) Kolinka-Fara-Poura Carrefour. Cette infrastructure contribuera à l'atteinte des objectifs de désenclavement de zones à fortes potentialités agropastorales, à la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et la création d'emplois.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 06 juin 2022

Les Rapporteurs



Seyibo ZAMPOU



Noufou ZIDWEMBA

Le Vice-président



Salif SANFO

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES MEMBRES DE LA CDD

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	SANFO Salif	OSC
2.	NIGNAN Dida	FDS
3.	BONKOUNGOU Sayouba	FVR
4.	HAMA Sambaré	FVR
5.	TRAORE B. Bonaventure	FVR
6.	KABORE Issaka Sidnoma	FVR
7.	ZIDWEMBA Noufou	FDS
8.	BENE Saïdou	FDS
9.	OUEDRAOGO Séguéni Bakary Abdou	RPF
10.	ZAMPOU Seyibo	RPF
11.	GARIKO/SANOGO Korotoumou	RPF

LISTE DES DEPUTES ABSENTS

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	KONE Moussa	RPF
2.	YAMBKOU DOUGOU Valentin	OSC
3.	ZAIDA Pascal	OSC

LISTE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	BASSOLE A. Prosper	Administrateur Parlementaire
2.	MINOUNGOU/YAMEOGO P. Sabine	Administrateur Parlementaire
3.	OUEDRAOGO /ZAMPALEGRE Aïcha	Administrateur Parlementaire
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de Direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de Liaison